COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 01.12.2013

# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Branché sur le futur...

| | |
|---|---|
| Président : | Raduljica Olivier (SOC) |
| Membres : | René Chevalley (UDC) |
| | Francis Gonzalez (PLR) |
| | Mario Gori (SOC) |
| | Anthony Huys (SOC) |
| | Yves Laurent Kundert (Les Verts) |
| | Tal Luder (ML) |
| | Cyril Pabst (PLR) |
| | Jean-Baptiste Piemontesi (PLR) |
| | Bernard Tschopp (PLR) |

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 20 novembre 2013 à la Villa Mounsey en présence de M. Alain Feissli, Municipal, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

Préambule

Le postulant nous rappelle que la voiture électrique possède plusieurs avantages (écologique, économique, silencieuse, performance élevée) mais que ses principaux inconvénients restent son prix d'achat élevé et sa faible autonomie. Il mentionne encore la problématique de la provenance de l'électricité pour la recharger. En effet, si cette dernière provient du nucléaire la composante écologique est un peu péjorée. Il nous fournit également un certain nombre de documents complémentaires.

M. Feissli quant à lui nous transmet que la Municipalité accueille ce postulat avec enthousiasme et bienveillance. Ce dernier représente un projet qu'elle a depuis quelques temps dans ses tiroirs. Il rassure le postulant en lui précisant que le contrat de la Commune avec Romande Energie stipule que le courant est certifié de provenance naturelle.

Il mentionne que la Municipalité est acquise à offrir les équipements nécessaires. En revanche, elle est contre la gratuité d'utilisation pour une question d'égalité de traitement pour les habitants de la Commune.

Discussion générale

Une grande majorité des commissaires se déclarent rapidement favorables au postulat. En effet, si ces bornes sont très peu mises à disposition par des entreprises privées, c'est qu'elles ne sont aujourd'hui pas rentables. Plusieurs commissaires pensent qu'il en va du devoir d'une collectivité publique de s'engager pour en mettre à disposition. Il s'agirait donc d'un acte politique important.

La question de la gratuité quant à elle fait un peu plus débat. Certains y voient une mesure incitative quand d'autres rejoignent la Municipalité sur l'inégalité de traitement. Même s'il n'y a pas eu de vote formel sur cette question, l'orientation que la commission souhaite donner pour le futur préavis est celle de la non gratuité.

D'éventuelles places dans le futur parking de Chailly ne sont que brièvement discutées.

M. Feissli nous donne ensuite quelques chiffres qu'il a collecté pour que nous puissions nous prononcer en toute connaissance de cause :

- Le parc de véhicules électriques en Suisse représente 0.1% du parc total.
- Une borne est ainsi suffisante au prorata du nombre de places des parkings souterrains "Marché" et "Forum".
- Il existe environ 300 bornes de recharge dans notre pays. La Riviera est mal desservie.
- Il n'est pas possible d'obtenir auprès du SAN le nombre de véhicules électriques détenus par les Montreusiens.
- En raison du besoin de fort ampérage , une taxe de 10'000 Frs sur la puissance installée est perçue, une seule fois, par Romande Energie.
- Une borne pour deux places coûte 15'000 Frs.
- Il faut compter 5'000 Frs/an de perte de recettes par place mise à disposition.
- L'abonnement d'entretien s'élève à 3'000 Frs/an.
- Au final on arrive donc à environ 25'000 Frs pour l'acquisition et l'installation et à environ 13'000 Frs de frais annuels.

## Conclusion

Au terme des discussions, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Raduljica Olivier (SOC)